

M. PATERSON (Brant) : M. Dyke n'est-il pas à l'emploi du gouvernement en qualité d'agent d'immigration à Liverpool ?

M. BOWELL : Il est agent d'immigration à Liverpool. Cet item de \$500 est pour services rendus au ministère des douanes pendant les quatre ou cinq dernières années. Nous employons très souvent M. Dyke lorsqu'il se présente des questions embrouillées relativement à la valeur des marchandises, et que nous avons besoin d'informations. Nous l'envoyons dans des endroits éloignés de l'Angleterre et quelquefois en Ecosse, et après avoir terminé ses recherches, il fait rapport au ministère des douanes. Cette somme est une très faible rémunération pour les services qu'il a rendus pendant les quatre ou cinq dernières années, car ces services ont été très précieux pour le ministère et ont contribué considérablement à l'augmentation du revenu. Ils ont empêché des évaluations inférieures à la valeur réelle et autres tentatives d'importer dans le pays des articles au-dessous du véritable prix courant. J'ai obtenu de l'ancien ministre de l'agriculture (M. Pope) la permission d'employer M. Dyke, et le ministre m'a dit alors que M. Dyke était le meilleur homme qu'il me fût possible de trouver pour cet objet. Je puis assurer au comité que M. Dyke s'est bien acquitté de sa tâche, et que cette somme est une très faible rémunération pour les services qu'il a rendus.

M. WILSON (Elgin) : Nous rencontrons souvent le nom de M. Dyke dans le rapport de l'auditeur général. On lui donne un salaire raisonnable, et il reçoit \$4 par jour pour frais d'hôtel, ce qui lui fait en tout un revenu de plus de \$4,000 par année. Malgré cela, lorsqu'il rend quelque service au ministre des douanes, on propose de lui payer une gratification de \$500. C'est un principe faux. M. Dyke a été bien payé pour tous les services qu'il a rendus, et il n'est pas juste de demander au comité de voter ce crédit.

M. CHARLTON : Cette affaire de Doyle est-elle conforme aux usages du ministère ?

M. BOWELL : Cet homme est un employé du ministère des douanes, depuis la confédération, à \$100 par année. Sa charge a été abolie, mais il n'a pas droit à une pension de retraite. Nous proposons par conséquent de lui accorder une gratuité de \$100.

M. Robichau a été sous-percepteur pendant vingt-sept ans à Météghan, dans le comté de Digby, et il est âgé de quatre-vingt-quatre ans. Il ne pouvait pas être mis à la retraite. Le port augmente en importance et, chaque année, les recettes sont plus fortes. Dans ces circonstances, nous proposons de lui accorder cette gratification.

Je puis dire ici, au sujet des observations de l'honorable député de Muskoka (M. O'Brien) touchant le *Cruiser*, qu'elles sont justes, et que le ministère de la marine et des pêcheries examine présentement si ce bateau sera employé cette année.

M. WALDIE : Je considère que ce bateau est tout à fait inutile. Mes affaires m'appellent souvent à la baie Georgienne, et j'approuve entièrement les remarques de l'honorable député de Muskoka, (M. O'Brien) au sujet de l'inutilité de ce bateau, et le plus tôt on le mettra de côté, le mieux ce sera pour le public.

M. O'BRIEN.

Pour payer à Patrick Cullen, messenger et gardien au bureau du revenu de l'intérieur, à Montréal, une somme supplémentaire de \$200 pour services rendus durant l'exercice courant..... \$200

M. CHARLTON : Pourquoi cette augmentation est-elle proposée ?

M. BOWELL : Il est messenger au bureau du revenu de l'intérieur à Montréal, et le ministre propose de lui donner \$200 parce qu'il a soin du bureau.

M. DAVIES (I. P. E.) : Pourquoi son salaire est-il augmenté ?

M. BOWELL : L'explication qu'on m'a donnée c'est que cette somme est accordée à ce messenger pour services supplémentaires rendus par lui en prenant soin de ce bureau, ce qui épargne au ministre la nécessité d'employer un autre homme.

M. WILSON (Elgin) : Le ministre n'a pas donné des explications complètes concernant les services supplémentaires. On devrait nous dire en détail ce que fait cet homme, et pour quelle raison on propose de lui donner un surcroît de salaire.

M. BOWELL : J'ai déjà dit plusieurs fois : c'est pour services supplémentaires rendus en qualité de gardien.

M. WILSON (Elgin) : On devrait nous donner les raisons pour lesquelles on demande cette augmentation pour services supplémentaires. On ne nous dit pas quel était son salaire auparavant. Nous votons ici une certaine somme sans avoir eu aucune information. Nous avons droit à ces informations, et le ministre devrait nous les donner avant que nous votions ce crédit.

Mesurage du bois—Nouvelle somme
requis..... \$11,000

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Cette demande me paraît très déraisonnable, et l'on devrait donner des explications complètes.

M. FOSTER : Ceci a déjà été expliqué à la chambre. L'an dernier, l'on a réduit considérablement le crédit affecté au mesurage du bois, en raison de certains changements que le ministre se proposait d'effectuer. Lorsque le budget a été déposé, il contenait \$10,000 de moins que le montant requis, par suite d'une erreur de copiste. Mais lorsque l'erreur a été découverte, la session était tellement avancée que l'on n'a pas cru devoir convoquer le comité général de la chambre pour demander la somme supplémentaire. Comme l'honorable député le sait, il y a une très forte réduction dans les dépenses totales de ce ministère.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je n'en suis pas très sûr.

M. CHARLTON : Le ministre peut-il nous dire quelles sont les recettes provenant du mesurage du bois, et quel est le découvert annuel dans cette branche du service ?

M. FOSTER : Il y a deux ans, les dépenses ont été de \$48,000, et les recettes de \$28,861. Les dépenses sont maintenant d'environ \$30,000.

M. CHARLTON : Les honoraires sont-ils aussi élevés qu'autrefois ?

M. FOSTER : Je crois que les honoraires seront les mêmes, et que le déficit sera réduit d'environ \$18,000.